



DOSSIER

PARASITISME

P.13

Vers une gestion durable et raisonnée



- 3 Éditorial
4. GDS 26 – L'association pour l'amélioration sanitaire du cheptel drômois
6. Prévention sanitaire – Les plans d'actions du GDS26
8. Prophylaxie - Les règles pour la campagne 2020-2021
10. Nouvelle section - Section Transformation
11. BVD - Une lutte collective efficace contre la BVD
12. Besnoitiose - Desactions en région pour maîtriser cette parasitose
14. **PARASITISME - VERS UNE GESTION DURABLE ET RAISONNÉE**
36. Statuts sanitaires - Faire un point sur son troupeaux pour mieux avancer !
37. Parasite des équidés - Comment limiter l'infestation parasitaire ?
38. Volailles - Coccidiose : quelles gestions possibles ?
39. Porcin - Une situation sanitaire sous surveillance
40. Varroa - Destructeur d'abeille
41. Plan avortements - Le plan OSCAR
42. Services - Collecte des déchets de soins
43. Services - Contrôle et suivi des installations de traite
44. Installation - L'accompagnement des jeunes installés
46. Conseil d'administration - Les 21 membres élus
47. Adresses utiles



- P. 14 Le parasitisme**
Connaître les parasites pour une gestion durable
- P. 16 Strongles gastro intestinaux**
Des vers fréquents aux conséquences parfois graves
- P. 18 Parasitisme et pâturage**
Gestion du parasitisme au pâturage
- P. 19 Parasitisme**
Traiter les strongles au bon moment
- P. 20 Antiparasitaire**
Voix d'administration et délais d'attente
- P. 21 Strongles digestifs**
Vers le traitement Ciblé Sélectif des strongles digestifs
- P. 23 Lutte raisonnée**
Le traitement ciblé sélectif en pratique

- P. 25 Les strongles respiratoires**
De la toux au paturage : penser aux strongyloses pulmonaires
- P. 26 Grande Douve et Petite Douve**
Les maladies parasitaires du foie
- P. 27 Les paramphistomes**
Des parasites d'accumulation
- P. 28 Parasitisme batiment**
Cryptosporidiose et coccidiose : limiter leur impact
- P. 30 Prolifération des tiques**
Comment vivre avec et savoir doser les risques
- P. 33 La gale**
Très contagieuse et répandue en élevage ovin
- P. 34 Les poux**
Parasitisme externe
- P. 35 Insectes**
Piqûres désagréables et transmission de maladies

Page couverture : © Pixabay

La crise de la Covid 19 que nous avons traversé est l'exemple même de l'importance d'une gestion collective du risque sanitaire. Si elle n'a pas facilité notre tâche nous avons su surmonter cette épreuve, sans pénaliser les projets en cours dans nos GDS. Je dirais même que notre adaptation à ce contexte difficile a motivé une dynamique régionale forte, malgré la jeunesse de notre grande région, que nous ne pourrons que maintenir.

Sur le plan technique les projets en cours avancent bien et répondent aux objectifs que nous nous sommes fixés. Le travail de fond conduit par notre réseau dans chaque département, en région et au niveau national, constitue une base solide pour des projets et actions de terrain réussis. Le suivi quotidien des différents programmes sanitaires est efficace. Le programme collectif de lutte contre la BVD est l'exemple type d'un projet anticipé et parfaitement préparé par nos équipes, attendu sur le terrain et d'une efficacité redoutable. La réalisation d'autres projets comme la certification de notre activité de formation, la création de notre nouvelle section transformation, nos différents travaux de communication et d'information,... sont autant de réussites qui ne peuvent que motiver nos efforts.

La gestion des problématiques et des enjeux de demain devra s'inscrire dans cette lignée. Je pense à la Besnoitiose par exemple pour laquelle il est désormais important d'envisager une gestion plus collective. Je pense à la mise en place de la nouvelle Loi de Santé Animale qui nous pose encore de nombreuses questions auxquelles il faudra répondre dans les mois à venir. Je pense aux thématiques de la biosécurité, du bien-être animal, de la résistance aux antibiotiques ou aux antiparasitaires et plus généralement au concept du One Health qui sont autant de sujets au cœur de notre domaine de compétence, sur lesquels nous sommes attendus et pour lesquels nous avons tous notre rôle à jouer. Les enjeux sont importants et nous saurons relever le défi pour améliorer chaque jour la santé de nos troupeaux en tenant compte des besoins des éleveurs, des évolutions du monde agricole et de notre société tout en conservant cette proximité qui nous est chère.

Alors je veux pour finir, remercier sincèrement l'ensemble de nos adhérents, nos équipes et nos partenaires techniques ou financiers. C'est grâce à vous que les différents projets se poursuivent et aboutissent. La gestion sanitaire ne peut être que collective et c'est en continuant à avancer ensemble que nous améliorerons encore la qualité sanitaire de nos troupeaux. Merci à chacun d'entre vous de contribuer à l'excellence sanitaire de notre cheptel d'Auvergne Rhône-Alpes.

Vous trouverez dans cette édition 2022 du GDS Info toutes les actualités sanitaires nécessaires. Nous avons cette année orienté notre dossier technique sur le parasitisme car les problématiques actuelles de résistances aux antiparasitaires et de pollution de l'environnement prennent de plus en plus d'importance. Les GDS vous accompagneront dans l'évolution des pratiques pour mieux gérer et mieux traiter les troupeaux vis-à-vis du risque parasitaire. Je vous en souhaite bonne lecture.



Depuis plus de 60 ans, le GDS de la Drôme coordonne les éleveurs pour lutter collectivement contre les maladies représentant un enjeu de santé publique ou économique pour les filières d'élevage drômoises. Depuis 2020, le GDS26 regroupe 5 sections : ruminants, apicole, piscicole, avicole et porcine.

GDS 26

L'association pour l'amélioration sanitaire du cheptel drômois

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Directrice administrative et financière :
Anne-Marie FUENTES

Assistante administrative :
Jennifer VANQUATEM

Agent sanitaire :
Perrine LEFLEM

Conseillère sanitaire :
Mathilde COTTE

Agent traite (mise à disposition ADICE) :
Benjamin ROCHE

Le GDS de la Drôme a été créé en 1955 pour lutter contre deux maladies transmissibles de l'animal à l'homme : la Tuberculose et la Brucellose. Ces 2 maladies étant maîtrisées, des programmes d'action pour la prévention d'autres maladies d'intérêts pour les filières d'élevage drômoises ont été engagés. Initialement créé par les éleveurs de ruminants, d'autres productions ont été accueillies au sein du GDS de la Drôme.

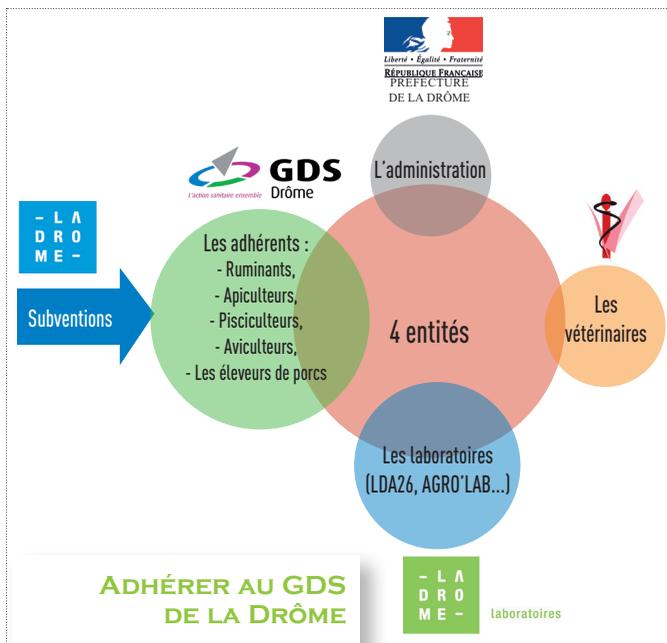
TROIS PRINCIPAUX NIVEAUX D'INTERVENTION



UN PARTENARIAT FORT

Le GDS26 est un maillon indispensable au bon fonctionnement du système sanitaire départemental. Il représente la voix de l'ensemble des adhérents au niveau des instances sanitaires départementales et participe aux décisions relatives à la maîtrise des dangers sanitaires en partenariat étroit avec l'administration, la profession vétérinaire et le laboratoire départemental. Le conseil départemental de la Drôme soutient financièrement les adhérents du GDS26 que ce soit pour la prophylaxie des maladies réglementées ou dans la mise en œuvre d'actions vis-à-vis de maladies d'intérêt pour le cheptel drômois.

LE SYSTÈME SANITAIRE DÉPARTEMENTAL



ADHÉRER AU GDS DE LA DRÔME

Les adhérents au GDS sont toute personne physique ou morale s'intéressant à la protection sanitaire des animaux de rente. En 2020, ce sont 999 éleveurs de ruminants dont 92 % des éleveurs professionnels, 528 apiculteurs, 13 pisciculteurs (18 sites), 9 aviculteurs et 19 éleveurs de porcs. Pour adhérer, il suffit de contacter le secrétariat ou de télécharger le formulaire d'adhésion sur notre site internet www.frgdsra_Drome.html dans la rubrique formulaires.



▲ Le conseil départemental, principal partenaire financier du GDS.

+ Les cotisations 2021 (susceptibles d'évoluer en 2022)

SECTION RUMINANTS

Forfait d'élevage : 16,284 €
Cotisation par animal : 3,183 €
Caisse de solidarité par animal : 0,32 €
Cotisation recherche : 0,05 €
Fonds de mutualisation sanitaire par animal : 0,10 €

Forfait d'élevage : 16,284 €
Cotisation par animal : 0,740 €
Caisse de solidarité par animal : 0,07 €
Cotisation recherche : 0,01 €
Fonds de mutualisation sanitaire par animal : 0,02 €

Forfait d'élevage : 16,284 €
Cotisation par animal : 0,632 €
Caisse de solidarité par animal : 0,06 €
Cotisation recherche : 0,01 €
Fonds de mutualisation sanitaire par animal : 0,02 €

SECTION APICOLE

De 0 à 9 ruches : 30€
De 10 à 69 ruches : 40€
+ de 70 ruches : 50€

SECTION AQUACOLE

Forfait par site : 50€

SECTION PORCINE

Forfait par exploitation : 50€

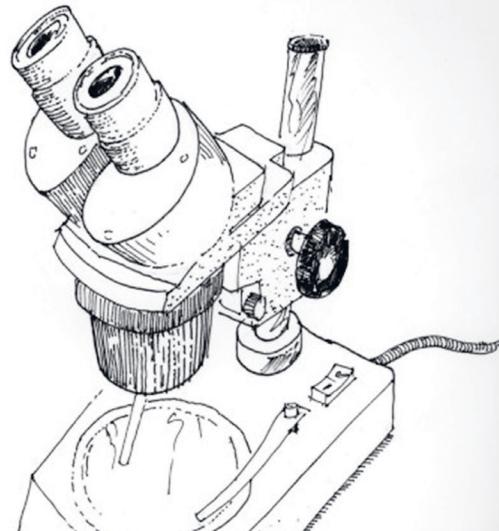
SECTION AVICOLE

De 0 à 249 volailles : 30€
Entre 250 à 1000 volailles : 40€
Plus de 1001 volailles : 50€

Les plans d'action du GDS26 sont adaptés au contexte sanitaire départemental en lien avec les données issues de la surveillance continue de l'évolution des maladies.

PRÉVENTION SANITAIRE

Les plans d'action du GDS26



Des maladies sous haute surveillance. ▲

Le GDS assure une veille sanitaire des maladies d'intérêt pour le cheptel drômois. Il surveille leur fréquence et leur répartition dans le département de la Drôme. Cette surveillance est basée sur l'analyse des données issues de plans de prévention collectifs. En complément, des plans d'assainissement sont proposés dans les élevages où une contamination est mise en évidence.

PRÉVENTION SANITAIRE DES ACHATS D'ANIMAUX

Le pack intro bovin comprend le dépistage à l'achat des quatre maladies : IBR, BVD, Besnoitiose, Paratuberculose. Il est obligatoire pour tout achat de bovin reproducteur.

Le pack intro petits ruminants est basé sur le principe de compatibilité de statuts sanitaires pour les maladies suivantes : Paratuberculose, Fièvre Q, Chlamydie, CAEV et Visna Maëdi. Les statuts sanitaires des élevages acheteurs et vendeurs sont définis par sondage sérologique sur un échantillon d'animaux de plus de 24 mois.

En complément, un plan de prévention de l'épididymite contagieuse du bélier incite les éleveurs ovins à effectuer une analyse sérologique pour tout achat de bélier.

Les adhérents du GDS26 bénéficient dans le cadre de ces actions d'une subvention du conseil départemental pour les analyses, les frais de visite et les prélèvements du vétérinaire.

MAÎTRISE DU PARASITISME

Pour maîtriser le parasitisme, il est nécessaire d'avoir une bonne gestion du réservoir animal de parasites. La réalisation de coprologies à rythme régulier permet de juger du niveau d'infestation des animaux afin de confirmer la nécessité ou non d'un traitement. La coprologie permet également d'adapter le traitement aux espèces parasitaires retrouvées à l'analyse. Un document d'accompagnement des prélèvements coprologiques comportant une notice explicative au recto et une fiche de liaison avec le laboratoire au verso est mis à disposition des éleveurs sur demande.

PLAN AVORTEMENT

Une série d'avortements correspond à : 2 avortements ou plus sur une période d'un mois pour les bovins et 3 avortements ou plus sur une période de sept jours pour les petits ruminants. Les adhérents bénéficient d'un accompagnement financier du Conseil Départemental pour la recherche des principales causes infectieuses.

Pour les petits ruminants : la Fièvre Q, la Chlamydie et la Toxoplasmose.

Pour les bovins : la Fièvre Q, la Chlamydie, la BVD et la Néosporose.

La Fièvre Q et la Chlamydie sont recherchées par analyses PCR sur écouillons vaginaux de femelles avortées depuis moins de huit jours. La Toxoplasmose est recherchée par analyse PCR sur encéphales d'avortons. Enfin, la BVD et la Néosporose sont recherchées par

6 analyses sérologiques sur des femelles avortées ou ayant présentées des troubles de la reproduction depuis plus de 15 jours complétées par des congénères du même lot.

PLAN PARATUBERCULOSE

Un plan d'assainissement est proposé dans les élevages où la Paratuberculose s'exprime cliniquement. Ce plan allie des mesures de prévention sanitaire pour limiter la contamination des jeunes animaux (isolement des malades, hygiène du logement, séparation des jeunes à la naissance en élevage laitier...) et des mesures de lutte.

Espèce bovine : tous les ans, un dépistage sérologique de tous les animaux de plus de 24 mois est réalisé pour identifier les individus excréteurs et les réformer.

Petits ruminants : annuellement, la vaccination est réalisée sur les agnelles et les chevrettes de renouvellement (entre 4 et 8 semaines d'âge). Le vétérinaire sanitaire devra demander l'autorisation d'importation du vaccin Paratuberculose auprès de la DDPP26. 50 % des frais de vaccination sont pris en charge par le GDS (fonds caisse coups durs).

PLAN BVD

Depuis l'application de l'Arrêté Ministériel en juillet 2020, tous les veaux dépistés permettent une surveillance continue dans tous les cheptels drômois. L'ensemble des cheptels infectés entrent dans un plan d'assainissement comprenant deux étapes :

- Elimination du veau IPI dans un délai de 15 jours à destination de l'abattoir ou de l'équarrissage après euthanasie.
- Le dépistage de tous les bovins sans statut BVD connu.

PLAN BESNOITIOSE

En cas de confirmation de Besnoitiose dans un troupeau, si un faible nombre d'animaux est contaminé, un plan d'assainissement est proposé. Un dépistage sérologique de l'ensemble des animaux de plus de six mois est entrepris dans ce troupeau pour vérifier la prévalence de la maladie. En cas de forte prévalence, un plan de maîtrise des conséquences cliniques de la maladie est mis en œuvre. Parallèlement, un dépistage préventif des troupeaux en voisinage direct de pâture est également proposé afin de vérifier et de contenir localement la propagation de la maladie. ■

LES SUBVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les adhérents du GDS26 bénéficient dans le cadre de ces plans actions d'une subvention du conseil départemental.

- L A
D R O
M E -

+ d'infos

Contactez le GDS26
au 04 75 78 48 30

PROPHYLAXIE

Les règles pour la campagne 2021-2022

PROPHYLAXIE DES BOVINS

(période du 1^{er} octobre 2021 au 30 avril 2022)

	CHEPTELS ALLAITANTS	CHEPTELS LAITIERS
IBR Cheptels indemnes depuis le 01/10/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Si plus de 40 bovins de plus de 24 mois : 40 bovins à dépister en analyse de mélange • Si moins de 40 bovins de plus de 24 mois : 100 % de cette catégorie d'animaux à dépister en analyse de mélange 	Analyse annuelle sur le lait de tank
IBR Cheptels Indemnes après le 01/10/2018	100 % des bovins de plus de 24 mois en analyse de mélange	6 analyses par an espacées d'au moins 2 mois
IBR cheptels Non indemnes (en cours de qualification, en assainissement avec ou sans positif)	100% des bovins de plus de 12 mois en analyse individuelle	
BRUCELLOSE ET LEUCOSE	Analyses de sang sur 20 % des bovins de plus de 24 mois Brucellose : rythme annuel Leucose : rythme quinquennal	Analyses sur le lait de tank Brucellose : rythme annuel Leucose : rythme quinquennal
AVORTEMENTS	A partir de 2 avortements sur une période de 1 mois, déclaration obligatoire auprès du vétérinaire sanitaire pour recherche sérologique de la Brucellose.	
TUBERCULOSE	Surveillance sur la faune sauvage organisée par la DDPP	
INTRODUCTIONS	Analyses IBR et BVD quel que soit l'âge de l'animal, Besnoitiose (bovins > 6 mois), Paratuberculose (bovins > 24 mois). La prise de sang d'achat pour l'IBR doit être réalisée au moins 15 jours après la date d'introduction du bovin. Si le délai de transport dépasse 6 jours : analyse brucellose sur les bovins âgés de plus de 24 mois	

PROPHYLAXIE DES OVINS

ET DES CAPRINS (période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mai 2022)

BRUCELLOSE	Tous les 5 ans, analyses de sang sur tous les mâles et 25 % des femelles de plus de 6 mois (avec un minimum de 50). <u>Cas des transhumants collectifs</u> : les analyses sont à réaliser tous les ans.
INTRODUCTIONS	L'acheteur doit transmettre à la DDPP une copie de l'attestation de provenance remise par le vendeur.
AVORTEMENTS	À partir de 3 avortements sur une période de 7 jours, déclaration obligatoire auprès du vétérinaire sanitaire pour recherche sérologique de la Brucellose.

DÉCLARER LES AVORTEMENTS C'EST OBLIGATOIRE ET GRATUIT

A partir de 2 avortements sur une période de 1 mois chez les bovins, et à partir de trois avortements sur une période de sept jours chez les ovins-caprins, l'éleveur doit appeler son vétérinaire pour qu'il réalise les prélèvements nécessaires au dépistage de la brucellose. Tous les frais sont pris en charge par l'Etat.

En cas de série d'avortements en élevage de ruminants, le dispositif OSCAR permet d'identifier les principales causes infectieuses et appuyer le vétérinaire sanitaire dans son diagnostic différentiel.

PLAN AVORTEMENTS

Le plan OSCAR



Le LDA26 met à disposition des vétérinaires une boîte de prélèvement « plan OSCAR ». ▲

Le dispositif OSCAR (Observatoire et Suivi des Causes d'Avortements chez les Ruminants) vise à améliorer le diagnostic différentiel des causes infectieuses d'avortement et à centraliser les résultats afin de les valoriser au niveau national et à terme d'obtenir une amélioration des connaissances des causes infectieuses d'avortements.

LES MALADIES RECHERCHÉES ET SEUIL DE DÉCLENCHEMENT

Les maladies qui ont été identifiées comme les principales causes infectieuses d'avortement chez les ruminants, sont recherchées en première intention.

Bovin	Ovin / Caprin
Brucellose (obligatoire) Neosporose BVD Fièvre Q Chlamydie	Brucellose (obligatoire) Fièvre Q Chlamydie Toxoplasmose

Seules les séries d'avortements sont concernées par le plan OSCAR : 2 avortements ou plus sur une période d'un mois pour les bovins et 3 avortements ou plus sur une période de 7 jours pour les petits ruminants.

LES PRÉLÈVEMENTS

Le LDA26 met à disposition des vétérinaires sanitaires des kits permettant de faire l'ensemble des prélèvements nécessaires à la recherche des maladies concernées.

Bovin : des prises de sang et des écouvillons vaginaux sont prélevés sur les femelles avortées depuis moins

de 8 jours, en complément des prises de sang sont effectuées sur les congénères du même lot pour arriver à un total de 6 prises de sang.

Ovin / caprin : des prises de sang et des écouvillons vaginaux sont prélevés sur les femelles avortées depuis moins de 8 jours, en complément des prises de sang sont effectuées sur des congénères du même lot pour arriver à un total de 10 prises de sang.

LA VALORISATION DES DONNÉES DU PLAN OSCAR

La valorisation des données du plan OSCAR repose sur la transmission par les GDS de données anonymes dans un module informatique spécifique. Les données consolidées seront analysées régulièrement ce qui permettra de fournir à l'ensemble des acteurs du dispositif des informations sur la distribution des causes d'avortements chez les ruminants et son évolution dans l'espace et dans le temps.

■ GDS26 ■

LES SUBVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les adhérents du GDS26 bénéficient dans le cadre du plan OSCAR d'une subvention du conseil départemental.

— L A
D R O
M E —

Les éleveurs sont responsables des déchets issus de l'utilisation des médicaments. Ils administrent des traitements et sont reconnus infirmiers de leur troupeau.

SERVICES

Collecte des déchets de soins



Les déchets de soins doivent être traités par une filière spécialisée. ▲

Un système de collecte aux normes en convention est proposé aux adhérents. Le GDS a conventionné avec l'entreprise spécialisée : ADCER. Les formes de stockage sont :

- Containers homologués de 2 ou 5 litres pour les piquants-tranchants,
- Boîtes de stockage de 25 ou 50 litres pour les déchets contenant des résidus de médicaments.

LES NORMES DE COLLECTE DES DÉCHETS DE SOINS

La réglementation française définit des normes de collecte pour deux types de déchets d'activité de soin :

Les déchets à risque infectieux qui sont des déchets qui pourraient éventuellement transmettre une maladie à l'homme ou à d'autres animaux. Tous les déchets de soins tranchants, coupants ou piquants sont classés dans cette catégorie. Ils doivent obligatoirement être stockés dans des containers jaunes aux normes et traités dans une filière à haut risque.

Les médicaments non utilisés qui sont tous les déchets issus de médicaments vétérinaires qui contiennent des résidus de produits (flacons périmés/entamés, emballages vides souillés, seringues...). Ces déchets doivent être incinérés par un incinérateur agréé.

UNE COLLECTE ORGANISÉE

Une fois par an, la collecte est organisée dans chaque secteur de la Drôme. Le GDS informe ses adhérents par courrier qui indique le jour et le lieu de ramassage. Les éleveurs qui sont intéressés, devront retourner au GDS un coupon réponse (par courrier, fax ou email). Le jour de la collecte, ADCER remettra un bordereau à classer dans le registre d'élevage (garantie en cas de contrôle administratif), un nouveau container (et/ou boîte de stockage). La facturation de la prestation sera établie dans le mois par ADCER. ■

LES TARIFS 2021 (susceptibles d'évoluer en 2022)

- Forfait enlèvement quel que soit le nombre de containers différents = 18 € HT
- Fourniture d'un container tranchants piquants de 2 litres = 6,50 € HT
- Fourniture d'un container tranchants piquants de 5 litres = 8 € HT
- Fourniture d'un carton de stockage de 25 litres = 10,20 € HT
- Fourniture d'un carton de stockage de 50 litres = 12,20 € HT

CALENDRIER DE COLLECTE 2022

Lundi 14 février	Mardi 15 février	Lundi 21 février	Mardi 22 février
10h à DIE	10h à CREST	10h à NYONS	10h à ALIXAN
14h à LA CHAPPELLE-EN-VERCORS	14h à DIEULEFIT	14h à BUIS-LES-BARONNIES	14h à ST DONAT

Quatre contrôles complémentaires pour votre installation de traite.

SERVICES

Contrôle et suivi des installations de traite



Le réglage de la machine à traire influe sur la santé mammaire. ▲

Pour produire du lait de qualité, il est primordial que la machine à traire ait un bon fonctionnement pour préserver la santé mammaire des animaux et assurer un travail confortable à l'éleveur. Le matériel de traite est très sollicité tout au long de l'année (environ 1500 heures/an) et son fonctionnement peut évoluer très progressivement dans le temps, ce qui rend souvent difficile la perception des défauts éventuels par l'éleveur. Des contrôles sont là pour les mettre en évidence et apporter des solutions. Ils s'appliquent à toutes les installations de traite (du pot trayeur au robot de traite) et quelle que soit l'espèce laitière : bovins, ovins ou caprins.

certi Contrôle de conformité du montage et du fonctionnement d'une installation de traite. Le contrôle comprend un Opti'Traite®, un Net'Traite®, un Dépos'Traite® mais aussi une vérification du montage de l'installation.

Installation neuve ou renouvelée, robot première stalle	358,60 € HT*
Prix par poste supplémentaire au-delà de 20 postes installation vaches laitières	27,30 € HT*
Prix par poste supplémentaire au-delà de 20 postes installation chèvres et brebis laitières	13,65 € HT*
Prix par stalle	14,65 € HT*
Robot : stalle supplémentaire	228,30 € HT*

opti Contrôle régulier de l'état et du fonctionnement de votre installation de traite. Il est recommandé de la réaliser une fois par an. Le contrôle est obligatoire dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC et pour l'adhésion à la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (Bovin), du Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène (Caprin, Bovin, Ovins) ou au Code Mutuel Caprin (intervalle de 18 mois maximum).

Forfait sans abonnement	140,40 € HT*	
Forfait avec abonnement (3 ans)	101 € HT*	
Bovins prix par poste	Les 6 premiers	13,20 € HT*
	À partir du 7 ^{ème}	7,70 € HT*
Caprins : prix par poste	8,10 € HT*	

net Contrôle de la qualité du nettoyage de l'installation de traite. Des observations et mesures sont effectuées durant toutes les phases d'un cycle de nettoyage (durée d'action, températures, concentration, turbulence, quantité d'eau, répartition entre les postes, montage...). Il est judicieux de réaliser ce contrôle en cas de problème au niveau de la qualité du lait (présence de germes ou de flores pathogènes). Aussi, la qualité du nettoyage est importante pour le bon fonctionnement de l'installation de traite (capteur de débit des déposes, ...).

Dans le cadre d'une autre intervention	47,50 € HT*
Seul	92 € HT*

dépos Contrôle qui permet de vérifier les systèmes de déposes automatiques des faisceaux trayeurs. C'est l'homogénéité et la cohérence de fonctionnement des postes qui sont recherchées. Ce contrôle peut être réalisé ponctuellement en cas de problème ou tous les 4 ans environs en routine.

Forfait	126,30 € HT*
Bovins : prix par poste	14,30 € HT*
Caprins : prix par poste	7,60 € HT*

NOUVEAUTES : Contrôles des robots de traite

Forfait	142 € HT*
Prix par stalle (robot)	155 € HT*

+ d'infos
Benjamin ROCHE : 06 25 41 19 80

* Tarifs 2021, susceptibles d'évoluer en 2022

Lors de la création ou de la reprise d'un troupeau, il est indispensable de maîtriser les risques sanitaires. Le GDS accompagne les jeunes installés.

INSTALLATION L'accompagnement des jeunes installés



L'installation d'un éleveur se réalise souvent avec la constitution ou l'agrandissement d'un cheptel, l'utilisation de nouveaux équipements ou de nouveaux bâtiments. L'ensemble de ces facteurs sont des points à risques en terme sanitaire. Le GDS intervient à plusieurs niveaux du parcours de l'installation afin d'accompagner au mieux les éleveurs et contribuer à la réussite dans leur projet.

UNE INTERVENTION AUPRÈS DES FUTURS INSTALLÉS

Le GDS intervient au cours du stage 21 h dans le cadre du plan de professionnalisation personnalisé. Les bases réglementaires et techniques pour la surveillance, la prévention et la lutte collective contre les maladies du bétail sont présentées. Les futurs éleveurs sont sensibilisés dans leur démarche d'installation. Les éléments essentiels sont abordés pour ne pas négliger

LE REGISTRE D'ÉLEVAGE

La tenue d'un registre d'élevage est une des obligations pour tout élevage dont les produits sont destinés à la consommation humaine. Un modèle de registre est disponible au GDS.

la maîtrise des maladies dans leur élevage en lien avec la gestion sanitaire collective.

LA VISITE NOUVEL INSTALLÉ

Dans les trois années qui suivent l'installation, le nouvel installé peut bénéficier d'une visite par le GDS26. Cette visite a pour but :

- De connaître les objectifs de l'éleveur pour mieux répondre à ses besoins,
- De préciser les missions, les rôles du GDS et des autres partenaires du sanitaire,
- De faire un état des lieux de la situation sanitaire de l'élevage et de répertorier les éventuelles difficultés rencontrées.

LES AIDES À L'INSTALLATION

L'introduction d'animaux dans un élevage est une phase à risque car de nouvelles maladies peuvent être introduites particulièrement lorsqu'ils proviennent de plusieurs origines.

Le GDS accompagne les éleveurs en cours d'installation pour le dépistage des principales maladies chroniques du bétail :

- **Bovin** : Le pack intro,
- **Petits ruminants** : statuts sanitaires.
- **Contrôle de machine à traire** : la première année, remise de 50 % de la prestation en cas d'abonnement de 3 ans.

4 techniciens spécialistes matériel d'élevage à votre service



Midiline TM ML310
avec le bras pivotant SA30



Service dépannage
7/7
Tél : 06 87 81 53 06



mini brosse chèvres & veaux

VOTRE INSTALLATEUR DE MACHINE A TRAIRE



DeLaval

07440 Alboussière
26100 Romans
26400 Crest - 26780 Allan

Tél : 04 75 58 30 78

Service traite du GDS

Pour votre installation de traite, 4 contrôles complémentaires

OPTI'
Traite

CERTI'
Traite

NET'
Traite

DEPOS'
Traite



Un agent agréé.



Contact : Benjamin ROCHE - 06 25 41 19 80

Les 21 membres élus du conseil d'administration

SECTEUR 1 - ST VALLIER, LE GRAND-SERRE, ST DONAT, ROMANS I ET II, TAIN-L'HERMITAGE

Laurent GIVET	495 Chemin des Marnières	26350	CREPOL
Christian BOURRUT	210 Chemin des Noyers	26330	ST MARTIN-D'AOUT
Hervé BERNE	85 Chemin de la Sainte	26750	ST MICHEL-S/ SAVASSE

SECTEUR 2 - ST JEAN-EN-ROYANS, LA CHAPELLE-EN-VERCORS

Christine COTTIN	Les Chaberts	26420	ST AGNAN-EN-VERCORS
Alexandre BONNIER	Les Chaberts	26420	LA CHAPELLE-EN-VERCORS
Florent JALLIFIER	125 avenue des planeurs	26420	VASSIEUX-EN-VERCORS

SECTEUR 3 - DIE, SAILLANS, CHÂTILLON-EN-DIOIS, LUC-EN-DIOIS, LA MOTTE-CHALENÇON

Céline BRES	49 impasse du fenassou	26340	BRETTE
Jean-Marie BLACHON	La Touche	26150	BARSAC
Philippe CROSSET PERROTIN	1947 route des bonnets	26150	ST JULIEN-EN-QUINT

SECTEUR 4 - RÉMUZAT, NYONS, BUIS-LES-BARONNIES, SEDERON

Sylvie LAMBERT	304 chemin de riouffret	26560	LACHAU
Marie-Line TREMORI	Le Village	26560	LACHAU
Agnès CLEMENT	520 le plan	26560	EYGALAYES

SECTEUR 5 - BOURDEAUX, DIEULEFIT, MONTÉLIMAR I ET II, GRIGNAN, PIERRELATTE, ST PAUL-TROIS-CHÂTEAUX

Thierry TERROT	150 chemin du château	26220	COMPS
Cyprien JULLIAN	Les prés	26460	LE POET-CELARD
Philippe JOUVE	280 chemin du gap des tortelles	26460	BOURDEAUX

SECTEUR 6 - CREST NORD - SUD, LORIOL, MARSANNE

Éric THEOLIER	3400 chemin du haut Divajeu	26400	DIVAJEU
Éric BARNIER	129 chemin de Saint Alban	26400	AOUSTE-SUR-SYE
Éric VIEUX	Route de St Jean	26400	PLAN-DE-BAIX

SECTEUR 7 - BOURG-DE-PÉAGE, CHABEUIL, BOURG-LES-VALENCE, VALENCE, PORTES-LES-VALENCE

Jean-Luc GUIGNARD	801 route des sources	26300	MARCHES
Sonia CHOVIN	380 route des Mûres	26120	MONTVENDRE
Jean-Marc GRANGE	320 rue de la Tour	26300	JAILLANS

Adresses utiles

Coordonnées

Groupement de défense sanitaire du cheptel de la Drôme

145 avenue Georges Brassens
26500 BOURG LES VALENCE
☎ 04 75 78 48 30 / ☎ 04 75 78 48 34
Mail : gds26@reseaugds.com

Direction Départementale de la Protection des Populations

33 avenue de Romans - 26000 VALENCE
☎ 04 26 52 21 61

Direction Départementale des Territoires

4 place Laennec - BP 1013 - 26000 VALENCE
☎ 04 81 66 80 00

Établissement Départemental de l'Élevage Chambre d'Agriculture - Service IPG

145 avenue Georges Brassens
26500 BOURG-LES-VALENCE
☎ 04 75 82 40 00

Laboratoire Départemental d'Analyses

37 avenue de Lautagne - BP 118
26904 VALENCE CEDEX 9
☎ 04 75 81 70 70

Équarrissage SIFDDA

☎ 08 91 70 01 02 - Internet : www.agranet.fr

Mutualité Sociale Agricole de la Drôme

29 rue Frédéric Chopin - 26025 VALENCE CEDEX 9
☎ 04 75 75 68 68

À propos de...

- Attestation sanitaire de provenance pour les caprins et les ovins
- Edition des cartes vertes de naissance pour les bovins
- Edition des cartes vertes d'introductions pour les bovins

- Changement de vétérinaire sanitaire : faire une demande écrite avant le mois d'août de l'année en cours pour que cela prenne effet à la nouvelle campagne

- Primes quelle que soit l'espèce

- Identification des animaux : médailles, documents de notification
- Edition des passeports

- Analyses

- Collecte des cadavres

- Cotisations sociales...



www.frgdsaura.fr

BULLETIN D'INFORMATION DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE SANITAIRE D'Auvergne RHÔNE-ALPES

(Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie)

Directeurs de publication :

Présidents des GDS 01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, Savoie

Rédacteurs en chef : FRGDS Auvergne Rhône-Alpes

Chef de projet : Romain Persicot

Conception : Apasec Lyon

Impression : Despesse

Tirage : 40 000 exemplaires

AGRICULTEURS



**VOUS SOUHAITEZ
ALLER DE L'AVANT
VOTRE BANQUE EST LÀ
POUR VOUS
ACCOMPAGNER.**

Crédit  Mutuel